

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Il est ordonné,—Que les membres devant représenter la Chambre des communes au sein du Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique soient: Messieurs Alexander, Baker, Blais, Clermont, Daudlin, Dinsdale, Dionne (Kamouraska), Fairweather, Forrestall, Francis, Gauthier (Ottawa-Vanier), Herbert, Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) et O'Connell; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

M. Carter, appuyé par M. Dick, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de réduire le tarif des voitures et le tarif-marchandises actuellement en vigueur sur le traversier reliant North Sydney (N.-É.) à Port-aux-Basques et Argentia (T.-N.), afin que ces tarifs puissent mieux se comparer à ce qu'il en coûte pour franchir une distance similaire sur la route transcanadienne et relier ainsi plus économiquement la province de Terre-Neuve au continent.—(Avis de motion n° 4).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

---

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. McIsaac en remplacement de M. Clermont sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

---

*États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur,—Copies (en français et en anglais) d'un extrait du procès-verbal d'une réunion de la Commission de l'Économie interne de la Chambre des communes du Canada, tenue à Ottawa le mardi 22 octobre 1974. (Document parlementaire n° 301-1/2).

---

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne jusqu'au mardi 12 novembre 1974, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 2 du Règlement.